S'identifier / Créer un compte
Rechercher une actu, un article
AT Internet
Facebook Connect
OpenX
Twitter Button
NEXT INpact
DOSSIERS TESTS PRIX DU NET FORUM LE BLOG
3622 abonnés
de soutien
Abonnez-vous
À partir de 0,99 €
Accueil > Droit > Hadopi > France : les majors du disque réclament le blocage de The Pirate Bay
PUBLICITÉ

France : les majors du disque réclament le blocage de The Pirate Bay

336-2 au ceinturon

Exclusif Selon nos informations, la Société civile des producteurs phonographiques (Scpp) a lancé en février une assignation contre les principaux FAI français. L'objectif ? Faire bloquer The Pirate Bay et plus d'une centaine de ses miroirs.

La société d'ayant droit qui représente les intérêts des principales majors de la musique obtiendra-t-elle le blocage en France de The Pirate Bay ? Dans l'assignation délivrée fin février, c'est ce qu'ils réclament. Ils veulent également que la justice ordonne le blocage de plus d'une centaine de miroirs du célèbre site de liens Torrents. Ils estiment en outre que c'est aux opérateurs de supporter le coût de ces blocages.

La procédure a été initiée à l'aide d'une disposition intégrée dans la loi Hadopi. L'article 336-2 du code de la propriété intellectuelle permet en effet aux ayants droit de réclamer du juge toutes mesures à l'égard de toutes personnes pour prévenir ou faire cesser une atteinte à leurs intérêts.

Impliquer l'intermédiaire, même s'il n'est pas contrefacteur

Au ministère de la Culture, les membres du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique avaient déjà salué **l'ambivalence de cette disposition**. Dans un arrêt rendu le 12 juillet 2012 (affaire SNEP c/ Google, **notre actualité**) « *la Cour de cassation a démontré clairement et pour la première fois l'autonomie de l'article L. 336-2 du code de la propriété intellectuelle comme outil permettant d'enjoindre à un prestataire technique en capacité de le faire de faire cesser une infraction, quand bien même il n'est pas impliqué directement ou qualifié de contrefacteur* ». Cette disposition permet donc d'attaquer un intermédiaire pour lui demander de déréférencer ou pourquoi pas bloquer la diffusion d'un contenu, alors même qu'il n'est pas impliqué dans ces contenus illicites.

Le document a été adressé à Bouygues, Free, Orange et SFR, mais non Numéricable, curieusement. Par ailleurs, on ne sait pas pour l'instant si une procédure similaire a été lancée contre les moteurs de recherche. Ni les documents ni nos sources n'en font état.

Une autre affaire a justement mis en œuvre cette arme : dans un dossier **Allostreaming**, les ayants droit sont parvenus à faire bloquer 16 sites de streaming dans les mains des FAI sur la base de cette disposition. Les professionnels de l'audiovisuel avaient victorieusement produit plusieurs constats pour démontrer l'ampleur des diffusions illicites.

Contactée, la SCPP n'a pas retourné nos appels.

Marc Rees
Journaliste, rédacteur en chef

Twitter

Publiée le 14/05/2014 à 18:50

Signaler Envoyer
Tweet
Actu Précédente
Actu Suivante

Soutenez l'indépendance de Next INpact en devenant Premium

Tout le contenu de Next INpact sans pub

Et bien plus encore...

Abonnez-vous
À partir de 0,99 €

PUBLICITÉ
COMPAREZ Les offres internet lesoffresinternet.fr

DOSSIERS
Dans l'œil de la vidéoverbalisation
Par Xavier Berne, le 04/11/2013

EDITO
Changer de nom : un passage délicat, des raisons différentes
Être un site libéré, tu sais c'est pas si facile

Les brèves

La « nouvelle » Xbox One disponible en précommande pour 399,90 € (5)
Kinect ? C'est so yesterday !

Et si iOS 8 affichait deux applications en même temps ? (45)
En tout cas, sûrement pas sur l'iPad mini

Vente à Numericable : une prime de 2 000 € bruts pour les salariés de SFR (21)
Pendant ce temps là chez Bouygues...

Freebox Player : un nouveau firmware 1.2.15 pour corriger des bugs (24)
Mais sans réelle nouveauté

Toutes les brèves

PUBLICITÉ

Bons plans

Une Radeon R9 290 de Sapphire avec trois jeux : 319,99 €
Valable jusqu'au 18 mai

Une enceinte Pioneer sans fil compacte et compatible Airplay : 118,99 €
Valable jusqu'au 18 mai

Une GeForce GTX 770 de PNY avec Watch_Dogs : 239,90 €
Valable jusqu'au 18 mai

Une Radeon R9 280 Dual X OC de Sapphire pour 179,90 € avec trois jeux
Valable jusqu'au 18 mai

Tous les bons plans

Allez-vous attendre la dernière minute pour vos cadeaux de Noël ?
Voir les résultats

Prix du Net

Emploi

Il y a 74 commentaires

jb18v Le mercredi 14 mai 2014 à 18:53:05 #1
Inscrit le lundi 23 mai 05 - 106372 commentaires

INpactien

c'est fini ces coups d'épée dans l'eau ? Les poissons sont pas tranquilles après

goodwhitegod Le mercredi 14 mai 2014 à 18:55:13 #2
Inscrit le vendredi 31 octobre 03 - 10786 commentaires

INpactien

Et personne ne demande la dissolution des mafias ?

Yzokras Le mercredi 14 mai 2014 à 18:55:31 #3
Inscrit le jeudi 31 juillet 08 - 751 commentaires

INpactien

Je crois qu'il est utile d'indiquer le domaine qu'ils souhaitent interdire :**http://thepiratebay.se/**

Cartmaninpact Le mercredi 14 mai 2014 à 18:57:06 #4
Inscrit le jeudi 21 mars 13 - 223 commentaires

INpactien

Quant on voit ce que font nos "pauvres" artistes français de leur argent **(lien)**, c'est pour leur bien qu'on ne leur donne plus un centime

Edité par cartmaninpact le mercredi 14 mai 2014 à 18:57

MJH Le mercredi 14 mai 2014 à 18:57:51 #5
Inscrit le mardi 20 août 13 - 3 commentaires

INpactien

> ...Dans un arrêt rendu le 12 juillet **2912** (affaire SNEP c/ Google...

Je suis tranquille, OVH n'est pas reçu le document

Edité par MJH le mercredi 14 mai 2014 à 18:59

Cliquez-ici pour vous connecter ou vous inscrire pour pouvoir participer aux commentaires.

Il y a 74 commentaires

Développeur expérimenté iOS/Android/PHP/MySQL
[CDI] Mobistep, Paris (75)

[SEPT 2014] Super-Dev Start-Up ! H/F
[Stage] Paris in pad, Paris (75)

Développeur PHP Symfony2 / Plateforme BtoB H/F
[CDI] Agence-e, Paris (75)

Développeur web expérimenté / Graphiste
[CDI] GymGlish, Paris (75)

Poster une offre Plus d'offres

Toutes les marques citées sur Next INpact appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
Next INpact : Mentions légales - Partenaires : Comparer forfaits mobiles - LesNumeriques - Personnaliser Windows - ForumScience - Tom's Hardware - Forfaits Mobiles - Télécharger logiciel

Copyright © 2003 - 2014 PC INpact SARL de presse. Marque déposée. Tous droits réservés. **Nextinpact.com** est un site de Next INpact Network - Design par BtoWeb Solutions